



CDC ou Commissaire de justice

Par barale

Bonjour,

En conflit avec mon bailleur, je reviens chercher des informations ici car ma protection juridique xxxxxx, la qualité du conseil <https://www.ca-assurances.com/CAA/Nos-entites-juridiques/xxxxxxx> ne m'avez même pas informé de cette loi ici <https://www.forum-juridique.net/autres/assurance/suppression-du-radiateur-de-ma-cuisine-t29863.html>.

Alors après avoir mis en demeure mon bailleur, je me demande si je dois saisir le Commission de conciliation ou bien le commissaire de justice ?

Je vous remercie de votre aide

Par osram

Bonjour,

Le conciliateur de justice.

Par barale

Merci beaucoup.